

Bulletin d'adhésion à retourner au **SNUipp-FSU 4 rue Louis Poterat 76100 Rouen**

NOM : Prénom :

Nom de jeune fille :

Date de naissance : Date sortie IUFM/ESPE:.....

Adresse personnelle :
.....
.....
.....

Tél :

E-mail :

Votre situation administrative : adjoint, directeur, spécialisé, CPC, maître formateur, PES, AVS, retraité

Nom et commune de l'établissement d'exercice :
.....
.....

J'adhère au SNUipp-FSU 76

Echelon :

Corps :

Si travail à temps partiel, quotité :

Montant de ma cotisation : (voir ci-dessous)

UTILISATION DES DONNEES

Je demande à la section SNUipp-FSU de Seine-Maritime de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles ses élus ont accès à l'occasion des Commissions Paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/1/78.

Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant au SNUipp-FSU76 4 rue Poterat 76100 Rouen

Date : Signature :

66 % de la cotisation est déductible de vos impôts 2020

L'attestation fiscale sur les revenus de l'année 2019 vous sera adressée en avril 2021.

Pour une cotisation de 153€, vous bénéficiez d'un crédit d'impôt de 100€

Votre cotisation : voir tableau ci-contre

M1 / M2 / Contractuels : 32 € **PE Stagiaires :** 45 €

Temps partiels : au prorata du temps travaillé (mini 72€)

Disponibilité, congé parental : 32 € **AESH :** 40 €

Retraités : 103 € **Retraités soutien :** 150 €

Majoration de cotisation :

Spécialisé, PEMF, CPC, directeur 2 à 4 classes + 8 €

Directeur 5 à 9 cl +12 € 10 cl et plus + 15 €

Directeur établissement spécialisé ou de SEGPA + 17 €

ECH.	INSTIT	P.E	P. E. hors cl	P. E. cl except
1			195	227
2		122	209	232
3		135	223	249
4	128	141	230	266
5	131	148	244	1 ^{er} chevron 282
6	133	159	260	2 ^{ème} chevron 288
7	136	168		3 ^{ème} chevron 295
8	142	179		
9	149	191		
10	160	205		
11	174	219		

Mode de règlement : Chèque

Prélèvement mensualisé

Les prélèvements se feront en 10 fois du 30 septembre 2020 au 30 juin 2021, si adhésion en septembre. Pour le prélèvement mensualisé, merci de renvoyer le mandat de prélèvement ci-dessous, daté et signé, en complétant bien tous les champs (*).

Joindre impérativement un relevé d'identité bancaire (RIB)

Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNUipp-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp-FSU.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,

- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Paiement : Récurrent

Débiteur

Vos Nom Prénom (*) :

Votre Adresse (*) :

Code postal (*) :

Ville (*) :

IBAN (*) :

BIC (*) :

Référence Unique Mandat (réservé au créancier) :

Identifiant Créancier SEPA : FR33ZZ406331

Nom : SNUipp 76

Adresse : 4 rue Louis Poterat

Code postal : 76100

Ville : ROUEN

Pays : FRANCE

Le (*) :

A (*) : _____

Signature (*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. » Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.